

Approbation des nouvelles conditions de contrôle  
de l'assiduité des étudiants boursiers pour  
l'année universitaire 2023-2024

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 05 septembre 2023**

**Délibération 2023/09/CFVU – 85**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

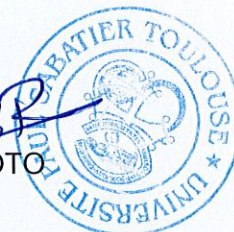
*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les nouvelles conditions de contrôle  
de l'assiduité des étudiants boursiers pour l'année universitaire 2023-2024.**

Toulouse, le 05 septembre 2023

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0



# Contrôle de l'assiduité des étudiant.es boursier.es

2023 / 2024



UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER





# Circulaire juin 2023

- De la rectrice de région aux présidents et présidentes d'université
- Rappel de l'obligation du contrôle effectif de l'assiduité des étudiant.es boursier.es
- Sur 2022/2023 et années suivantes
- Le contrôle doit porter sur les examens tout au long de l'année
- 2 retours à faire dans l'année (chaque semestre)

# Suspension de bourse et reversements

## Conditions :

- L'étudiant.e doit avoir une IA suivie d'une IP
- L'étudiant.e doit se présenter aux examens

## Sanctions :

- Remboursement intégral des mensualités si pas d'IP
- OR d'1 mensualité entre 25% et 50% d'absence
- OR d'3 mensualités entre 50% et 75% d'absence
- OR d'5 mensualités entre 50% et 100% d'absence

# Réalisation du contrôle / Semestre 1

- Edition de la liste des étudiant.es concernés – *Décembre*  
⇒ [transmission de la liste des étudiant.es boursier.es](https://transmission.de.la.liste.des.étudiant.es.boursier.es) par le CROUS
- Contrôle des boursier.es sans IP - *Décembre*  
⇒ [par la DFVE](#)
- Contrôle de la présence aux examens – *Mars*  
⇒ [extraction depuis Apogée du nombre d'examens à passer \(CC, CP, CT, etc\) pour chaque étudiant.e et des absences non justifiées + calcul du % d'absence par l'OVE](#)
- Transmission des données collectées au CROUS – *Avril*  
⇒ [par la DFVE](#)



# Réalisation du contrôle / Semestre 2

- Edition de la liste des étudiant.es concernés – *Avril*  
⇒ [transmission de la liste des étudiant.es boursier.es](https://boursier.es) par le CROUS
- Contrôle des boursier.es sans IP - *Avril*  
⇒ [par la DFVE](#)
- Contrôle de la présence aux examens – *Septembre*  
⇒ [extraction depuis Apogée du nombre d'examens à passer \(CC, CP, CT, etc\)](#) pour chaque étudiant et des absences non justifiées + calcul du % d'absence par l'OVE
- Transmission des données collectées au CROUS - *Octobre*  
⇒ [par la DFVE](#)

# Planification

	Action	Période	Acteur
<b>Semestre 1</b>	1) Récupération de la liste des boursiers	Décembre	CROUS
	2) Contrôle des IP boursiers	Décembre	OVE
	3) Transmission des étudiants sans IP au CROUS	Décembre	DFVE
	4) Contrôle de la présence aux examens	Mars	OVE
	5) Transmission du tableau de synthèse finalisé au CROUS	Avril	DFVE
<b>Semestre 2</b>	1) Récupération de la liste des boursiers	Avril	CROUS
	2) Contrôle des IP boursiers	Avril	OVE
	3) Transmission des étudiants sans IP au CROUS	Avril	DFVE
	4) Contrôle de la présence aux examens	Septembre	OVE
	5) Transmission du tableau de synthèse finalisé au CROUS	Octobre	DFVE